

# Fiche signalétique



Techspray G3® Contact Cleaner

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: Techspray G3® Contact Cleaner
<b>Fournisseur</b>	: Techspray 8125 Cobb Center Drive Kennesaw, GA 30152 Tel: 800-858-4043 1 703-527-3887
<b>Synonyme</b>	: Utilisation Industrielle/Professionnelle
<b>Nom commercial</b>	: G3® Contact Cleaner
<b>Manufacturier</b>	: Techspray 8125 Cobb Center Drive Kennesaw, GA 30152 Tel: 800-858-4043 1 703-527-3887
<b>Code</b>	: 1632-16S
<b>No de fiche signalétique</b>	: 1632-16S
<b>Date de validation</b>	: 3/31/2015.
<b>Date d'impression</b>	: 3/31/2015.
<b>En cas d'urgence</b>	: Chemtrec - 1-800-858-4043 CANTUC (Canadian Transportation): (613) 996-6666 Emergency phone: (800) 858-4043
<b>Type de produit</b>	: Aérosol.

## 2. Identification des dangers

### Vue d'ensemble des urgences

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Clair. Incolore.
<b>Odeur</b>	: Éther. Légère odeur.
<b>Mention d'avertissement</b>	: ATTENTION!
<b>Mentions de danger</b>	: PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.
<b>Mesures de précaution</b>	: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage.
<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
<b>Ingestion</b>	: Nocif en cas d'ingestion.
<b>Peau</b>	: Passablement irritant pour la peau.
<b>Yeux</b>	: Modérément irritant pour les yeux.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

## 2. Identification des dangers

- Effets chroniques** : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, foie, le coeur, le système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
diarrhée  
nausées ou vomissements
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmolement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

### États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
trans-dichloroéthylène	156-60-5	50 - 70
1,1,1,2 Tetrafluoroéthane	811-97-2	15 - 25
Carbon dioxide	124-38-9	1 - 3

### Canada

Nom	Numéro CAS	%
trans-dichloroéthylène	156-60-5	50 - 70
1,1,1,2 Tetrafluoroéthane	811-97-2	15 - 25
Carbon dioxide	124-38-9	1 - 3

### Mexique

Nom	Numéro CAS	Numéro NU	%	DIVS	Classification			
					H	F	R	Spécial
trans-dichloroéthylène	156-60-5	UN1993	50 - 70	-	2	3	0	-
Carbon dioxide	124-38-9	UN1956	1 - 3	40000 ppm	0	0	0	-

### 3. Information sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
composés halogénés  
Halogénures de carbone
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
trans-dichloroéthylène	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).</b> TWA: 200 ppm 8 heures. TWA: 793 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
1,1,1,2 Tetrafluoroéthane	<b>AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011).</b> TWA: 1000 ppm 8 heures.
Carbon dioxide	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014). Appauvrissement en oxygène [asphyxiant].</b> STEL: 54000 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. STEL: 30000 ppm 15 minutes. TWA: 9000 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. TWA: 5000 ppm 8 heures. <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b> STEL: 54000 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. STEL: 30000 ppm 15 minutes. TWA: 9000 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. TWA: 5000 ppm 10 heures. <b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b> TWA: 9000 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. TWA: 5000 ppm 8 heures. <b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b> STEL: 54000 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. STEL: 30000 ppm 15 minutes. TWA: 18000 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. TWA: 10000 ppm 8 heures.

### Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	
1,1,1,2 Tetrafluoroéthane trans-dichloroéthylène	US AIHA 10/2011	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	[2]
	US ACGIH 4/2014	200	793	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	200	793	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 7/2013	200	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	200	793	-	-	-	-	-	-	-	
QC 1/2014	200	793	-	-	-	-	-	-	-		
Carbon dioxide	US ACGIH 4/2014	5000	9000	-	30000	54000	-	-	-	-	
	AB 4/2009	5000	9000	-	30000	54000	-	-	-	-	
	BC 7/2013	5000	-	-	15000	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	5000	9000	-	30000	54000	-	-	-	-	
	QC 1/2014	5000	9000	-	30000	54000	-	-	-	-	

[2]Appauvrissement en oxygène [asphyxiant]

### Mexique

#### Limites d'exposition professionnelle

Ingredient	Limites d'exposition
trans-dichloroéthylène	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).</b> TWA: 200 ppm 8 heures. TWA: 793 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Carbon dioxide	<b>NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).</b> LMPE-CT: 27000 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. LMPE-CT: 15000 ppm 15 minutes. LMPE-PPT: 9000 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. LMPE-PPT: 5000 ppm 8 heures.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

**Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection individuelle

#### Respiratoire

: Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

#### Mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

#### Yeux

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Peau

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

#### Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physico-chimiques

#### État physique

: Liquide.

#### Point d'éclair

: [Le produit n'entretient pas une combustion.]

#### Couleur

: Clair. Incolore.

#### Odeur

: Éther. Légère odeur.

#### Point d'ébullition/condensation

: 37°C (98.6°F)

## 9. Propriétés physico-chimiques

<b>Densité relative</b>	: 1.27
<b>Pression de vapeur</b>	: 24.1 kPa (180.43 mm Hg) [température ambiante]
<b>Produit en aérosol</b>	
<b>Type d'aérosol</b>	: Pulvérisation
<b>Chaleur de combustion</b>	: 0.84 kJ/g
<b>Distance d'inflammation</b>	: 0 cm
<b>Inflammation dans un espace clos - Temps équivalent</b>	: 312 s/m <sup>3</sup>
<b>Inflammation dans un espace clos - Densité de déflagration</b>	: 612 g/m <sup>3</sup>

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Eviter les températures de stockage élevées.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les alcalins matières oxydantes
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## 11. Informations toxicologiques

### États-Unis

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
1,1,1,2 Tetrafluoroethane trans-dichloroéthylène	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	1500 g/m <sup>3</sup>	4 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	24100 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1235 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Toxicité chronique

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
trans-dichloroéthylène	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Sensibilisant

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Classification

## 11. Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
trans-dichloroéthylène	-	-	-	-	-	Aucune.
1,1,1,2 Tetrafluoroéthane	-	-	-	-	-	Aucune.

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Canada

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
1,1,1,2 Tetrafluoroéthane	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	1500 g/m <sup>3</sup>	4 heures
trans-dichloroéthylène	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	24100 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1235 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Toxicité chronique

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
trans-dichloroéthylène	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 milligramms	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligramms	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Sensibilisant

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
trans-dichloroéthylène	-	-	-	Aucune.	-	-
1,1,1,2 Tetrafluoroéthane	-	-	-	Aucune.	-	-

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Mexique

#### Toxicité aiguë



## 11. Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
trans-dichloroéthylène	CL50 Inhalation Gaz. DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	24100 ppm >5 g/kg 1235 mg/kg	4 heures - -

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité chronique

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Potentiel	Potentiel	Exposition	Observation
trans-dichloroéthylène	Yeux - Modérément irritant Peau - Modérément irritant	Lapin Lapin	- -	10 milligrams 24 heures 500 milligrams	- -

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Sensibilisant

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
trans-dichloroéthylène	-	-	-	Aucune.	-	-
1,1,1,2 Tetrafluoroethane	-	-	-	Aucune.	-	-

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Térogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### États-Unis

#### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
trans-dichloroéthylène	Aiguë CL50 220000 à 290000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Persistance/dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Canada

#### Écotoxicité en milieu aquatique

## 12. Informations écotoxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
trans-dichloroéthylène	Aiguë CL50 220000 à 290000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Persistance/dégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Mexique

**Écotoxicité en milieu aquatique**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
trans-dichloroéthylène	Aiguë CL50 220000 à 290000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Persistance/dégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

### Etats-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux toxique

Ingredient	No CAS	Statut	Numéro de référence
1,2-Dichloroethylene; Ethene, 1,2-dichloro-, (E)-	156-60-5	Référencé	U079




Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations

## 14. Informations relatives au transport

<b>Classification pour le DOT</b>	-	Bien de consommation ORM-D	ORM-D	-		<b>Quantité à déclarer</b> 1666.7 lb / 756.67 kg [157.39 gal / 595.8 L] Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.
<b>Classification pour le TMD</b>	-	Bien de consommation ORM-D	ORM-D	-		-
<b>Classement mexicain</b>	-	Bien de consommation ORM-D	ORM-D	-		-
<b>Classe ADR/RID</b>	UN1950	Aérosols, non-inflammables (1,1,1,2 Tetrafluoroethane, Carbon dioxide)	2	-		<b>Code tunnel</b> (E)
<b>Classe IMDG</b>	UN1950	Aerosols, non-flammable (1,1,1,2 Tetrafluoroethane)	2.2	-		-
<b>Classe IATA-DGR</b>	ID8000	Consumer commodity ID8000	9	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

### États-Unis

#### Classification HCS

: Substance irritante  
Effets sur les organes cibles

#### Réglementations États-Unis

: **TSCA 5(a)2 règles finales relatives à de nouvelles applications importantes:**  
Pentane, 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoro-  
**TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption:** Indéterminé  
**TSCA 12(b) Exportation unique:** Pentane, 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoro-  
Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**CWA (Clean Water Act) 307:** trans-dichloroéthylène

**Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

## 15. Informations réglementaires

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

### SARA 311/312

**Classification** : Risque immédiat (aigu) pour la santé  
Danger d'intoxication différée (chronique)

#### Information sur les composants

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
1,1,1,2 Tetrafluoroethane	15 - 25	Non.	Oui.	Non.	Non.	Oui.
trans-dichloroéthylene	50 - 70	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Oui.
Carbon dioxide	1 - 3	Non.	Oui.	Non.	Non.	Oui.

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: DICHLOROETHYLENE-TRANS; CARBON DIOXIDE

**New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Ethene, trans-1,2-dichloro-; Dichloroethylene

**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: CARBON DIOXIDE; CARBONIC ACID GAS

**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: ETHENE, 1,2-DICHLORO-, (E)-; CARBON DIOXIDE

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Classe A: Gaz comprimé. Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Composés organiques volatils; Composés organiques volatils

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Les composants suivants sont répertoriés: Volatile organic compounds; Volatile organic compounds; Carbon dioxide

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.**

### Mexique

**Classification** :

## 15. Informations réglementaires



### Réglementations Internationales

- Listes internationales** :
- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire du Japon**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.
  - Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.
- Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	2
Inflammabilité	2
Risques physiques	0

**Attention:** L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

## 16. Autres informations

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

Date d'impression : 3/31/2015.

Date d'édition : 3/31/2015.

Date de publication précédente : 3/31/2015.

Version : 2

Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.